

# 28<sup>ème</sup> Fête de la Morue

## Samedi 1<sup>er</sup> juin 2024



## Cahier des charges marché des créateurs & artisans d'art



## Cahier des charges du marché des créateurs et artisans d'art

La Ville de Bègles, à l'occasion de la Fête de la Morue, propose de mettre à disposition des espaces dans la rue Calixte Camelle à destination d'artistes, créateurs et artisans non alimentaires, le samedi 1<sup>er</sup> juin de 11h à 22h.

L'ensemble des créateurs & artisans d'art devra répondre strictement au cahier des charges pour pouvoir avoir la possibilité d'exposer.

La priorité est donnée aux béglais. Les emplacements restants seront répartis en fonction des produits proposés afin d'éviter les doublons.

Ce cahier des charges permet de clarifier les modalités de votre participation.

Merci de l'attention que vous y porterez afin que cette fête se déroule dans les meilleures conditions. Ce document est contractuel, il engage votre responsabilité et vos faits, ainsi que celle de vos bénévoles. En cas de manquement à ce règlement, l'accès à la manifestation pourrait vous être refusé pour l'édition en cours, ainsi que pour les prochaines.

### Ouverture du site :

Installation des stands sur la rue Calixte Camelle aux emplacements déterminés par l'organisation et uniquement.

Installation à partir de 10h, avec un démontage possible uniquement à compter de 22h avec une ouverture au public de 11h à 22h.

Modalités : Ce marché sera entièrement gratuit.

### Qui peut participer au marché ?

Le marché est accessible à tous les créateurs & artisans d'art avec une priorité donnée aux béglais, puis métropole et enfin Gironde.

Un exposant non sélectionné ne pourra en aucun cas s'installer sur le marché.

L'exposant est tenu : de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière de sécurité et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.

L'exposant est responsable de son stand et devra veiller au respect du site. L'emplacement devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.

Les exposants veilleront à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

L'organisation veillera au respect du présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier.

L'organisation ne peut être tenue responsable des vols à l'arraché.

### Votre stand :

Ce sont des emplacements nus de 2.5 à 3 mètres (environ 38 stands possibles).

Pas d'électricité sur les emplacements.

Les exposants doivent venir avec leurs tables, chaises et matériel et avoir un petit chariot pour ramener l'ensemble du matériel à leur véhicule (pas de stationner sur la rue Calixte Camelle).

La présence des créateurs et artisans d'art est demandée obligatoirement pour l'installation du stand à partir de 10h00.

**Aucun véhicule ne sera toléré dans cette zone.**

## ORIGINE DES PRODUITS & ECORESPONSABILITÉ :

Les créateurs & artisans d'art devront obligatoirement vendre des produits fabriqués par eux-mêmes, des objets originaux, illustrations, bois, verre, art, art plastiques, bijoux- textiles...

Les produits exposés doivent correspondre au descriptif fourni par l'exposant sur sa fiche de candidature.

Tous les créateurs & artisans d'art devront être dans une démarche éco-responsable.

Des contenants liés au développement durable (cartons, papier...) seront disponibles dans la rue. Il sera nécessaire de respecter le plus possible les consignes de tri des déchets.

Pour respecter la sélection, une rencontre au préalable pourra être faite.

Les produits pourront être vendus.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature si celle-ci ne correspond pas au présent cahier des charges et se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité.

Possibilité de propositions d'ateliers.

**Les produits alimentaires et boissons sont interdits à la vente.**

## Conditions d'accès à l'événement :

### PARKING

Compte tenu du dispositif « Vigipirate » mis en place à l'occasion de la manifestation, vos véhicules ne seront pas autorisés à circuler dans zone de l'événement.

Le dispositif « Vigipirate » est mis en place à partir de 7h le vendredi 31 mai jusqu'à 2 h le lundi 3 juin.

En raison de l'implantation en centre-ville, nous avons réservé un parking à l'école Paul Vaillant Couturier. Nous reviendrons vers vous pour vous confirmer les modalités d'accès définitives.

Il faudra que les artisans et créateurs puissent être autonomes pour amener leur matériel sur leur emplacement sans véhicule motorisé.

La promotion du marché des créateurs & artisans d'art sera fera via les outils de communication de la Fête de la Morue : affiches, programmes, et réseaux sociaux.

## CONTACTS UTILES PENDANT LA MANIFESTATION

Responsable du marché des créateurs & artisans d'art

Sophie Vives

Portable : 06 18 01 49 38 – [s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)

Coordination générale

Manon Quenneville

Portable : 06 58 55 75 55 – [m.quenneville@mairie-begles.fr](mailto:m.quenneville@mairie-begles.fr)

Régisseuse générale

Pauline Rouchaléou

Portable 06 59 60 40 17 – [p.rouchaleou@mairie-begles.fr](mailto:p.rouchaleou@mairie-begles.fr)

## Support d'aide à l'installation : Pour ne rien n'oublier !

### Le matériel pour le stand :

- Table pliable, si possible ajustable en hauteur ou bien table de tapissier
- Tonnelle ou barnum extérieur (avec poids de lestage)
- Crochets métal en « S »
- Pincés de serrage
- Bannières et banderoles portant le nom de votre boutique (vous pouvez aussi coudre une guirlande de fanions avec votre nom, cela reviendra moins cher!)
- Caisses et paniers de présentation
- Étagères escalier pour « étager » vos produits. A défaut, caisses en bois pour les présenter à différentes hauteurs
- Portants et cintres si vêtements ou produits de grande taille
- Matériel pour emballer : papier de soie, sacs en kraft, agrafes et agrafeuse,
- Étiquettes autocollantes à votre logo, raphia
- Tampon personnalisé à votre logo
- Pour l'étiquetage : étiquettes kraft de diverses formes, petites ardoises avec support en bois + stylo spécifique
- Flyers et cartes de visite
- Caisse pour la monnaie ou éventuellement louez un terminal CB
- Carnet de ventes
- Stylos
- Scotch double face, ruban adhésif
- Ciseaux et ficelle
- Caisses de transport et chariot / diable pour charger et décharger vos produits.
- Gourdes

Fête de la Morue  
1<sup>er</sup> juin 2024  
**A retourner par mail avant le 2 Avril**  
Déclaration sur l'honneur  
Marché des créateurs & artisans d'art

Je soussigné (prénom, nom)

---

Créateur des produits suivants :

---

Mail :

---

dont le siège social se situe (adresse, code postal, ville) :

---

Statut :

---

Numéro de siret :

---

Stand souhaité : 1 emplacement de 2.5m ou 1 emplacement de 3m (rayer la mention inutile).  
Un seul emplacement par exposant.

- Des photos de mes produits doivent impérativement être envoyées en complément de ce document par mail à [s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr)

Déclare avoir lu et compris l'ensemble du cahier des charges relatif à la participation dans le cadre de l'événement « La Fête de la Morue » organisé par la Ville de Bègles le 1<sup>er</sup> juin 2024.

L'exposant est tenu :

- De se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière de sécurité et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.
- L'exposant est responsable de son stand et devra veiller au respect du site. L'emplacement devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.
- Les exposants veilleront à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.
- L'organisation veillera au respect du présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier.

J'ai également noté que tout manquement aux consignes dudit cahier des charges entraînera l'intervention de l'organisation générale pendant la manifestation et remettra en question ma participation pour la prochaine édition de l'événement.

Fait à Bègles, le ..../...../.....  
« Lu et approuvé »  
*Signature*

A retourner **avant le 2 avril** par mail signé, accompagné de photos des produits proposés à [s.vives@mairie-begles.fr](mailto:s.vives@mairie-begles.fr). Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Bègles**  
**Culture**

